



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ECOLE

Année scolaire 2026-2027

Inscriptions / Réinscriptions

Les pièces demandées seront transmises via la plateforme ECOLEDIRECTE.

Après la réception du courrier d'acceptation de la chef d'établissement.

Les dossiers ne seront acceptés que complets.

Présentation générale

> Trois régimes existent *

- Externe : Aucun repas pris dans l'établissement, l'élève peut rentrer chez lui entre 11h45 et 13h30
- Demi-pensionnaire : 4 repas pris dans l'établissement (lundi, mardi, jeudi et vendredi), l'élève prend son repas entre 11h50 et 13h
- Externe surveillé pour PAI (Projet d'Accueil Individualisé **ALIMENTAIRE**)

* Pour tout changement de régime en cours d'année : se référer plus loin à « Modalités de paiement ».

> Frais d'externat et de demi-pension. :

Ils sont échelonnés sur 10 mois de septembre à juin (payables d'octobre à juillet) afin d'alléger les mensualités.

❖ Contribution des familles

Le détail des tarifs est à consulter sur la feuille « *tarifs mensuels* ». La contribution des familles évolue à hauteur du revenu fiscal. Pour déterminer votre contribution, il vous suffit de consulter votre avis d'imposition et de vous reporter à la grille ci-jointe « *tarifs mensuels* ».



La contribution comprend une assurance « Individuelle Accident », gratuite à l'année pour chaque élève, il est donc inutile d'en contracter une supplémentaire à titre personnel.

❖ Frais de demi-pension

Ils sont payables en trois termes :

- le 1er sur la base d'une période de 4 mois (de septembre à décembre)
- le 2nd sur la base d'une période de 3 mois (de janvier à mars)
- le 3ème sur la base d'une période de 3 mois (d'avril à juin)

Les repas préparés sur site sont confiés à une société de restauration privée.

❖ Tickets repas occasionnels

Les élèves **externes** qui voudraient déjeuner, doivent être signalé au secrétariat par un message Ecole Directe.

- Prix du ticket maternelle : 6,00 €
- Prix du ticket occasionnel élémentaire : 6,20 €



❖ Modalités de paiement

Pour permettre à l'établissement de faire face aux charges qui lui incombent et de respecter ses engagements, les dispositions suivantes sont appliquées :

- ➡ Les frais de scolarité sont payables en trois termes qui correspondent aux trois périodes. **En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire** sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) responsable(s) légal(aux) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement **d'une indemnité de résiliation correspondant au mois en cours.**
- ➡ Les **changements de "statuts"** (exemple : passage du statut de demi-pensionnaire à celui d'interne, ou l'inverse) doivent être **demandés, par lettre au Chef d'Etablissement, quinze jours au moins avant le début de la nouvelle période** (janvier et avril).

En raison des impératifs comptables, **aucun changement dans le statut du régime ne pourra être accordé hors de ces périodes.**

- ➡ Les règlements peuvent s'effectuer par :

- **Règlement mensuel** : il est alors obligatoire de procéder par **prélèvement automatique** ; pour cela, vous devrez compléter la « fiche comptable » et le document SEPA joint.
- **Chèque bancaire ou postal** : ils doivent être libellés à l'ordre :

« OGEc NOTRE DAME DES TROIS RIVIERES »
(Organisme de Gestion du groupe scolaire Jean Cassaigne)

Pour éviter toute erreur d'imputation, **le numéro payeur (411...) est à inscrire au dos du chèque.**



Les parents séparés souhaitant le partage de la facture par prélèvements devront chacun remplir une fiche SEPA individuelle et fournir leur RIB

Acompte :

Un chèque de 120 € est à joindre au dossier pour les 1ères inscriptions dans le groupe scolaire. Cet acompte sera déduit de la facture de la première période.

Absences :

- ➡ **Pour maladie** : le coût des repas sera déduit sur la facture au-delà de 5 jours d'absence de classe consécutifs. Les responsables légaux devront prévenir dès le premier jour et fournir un certificat médical à partir de 3 jours.
- ➡ **Pour exclusion suite à décision de l'établissement** : il ne sera fait aucune déduction sur les frais de scolarité, de cantine ni sur les voyages scolaires.

Recouvrement des créances :

En cas de retard important pour le règlement :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| 1 Rappel par courrier, | 3 Mise en demeure, |
| 2 2° rappel, | 4 Dépôt d'une requête. |



> Bourses

Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) :

Elle est attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de votre département, en fonction de vos revenus et de votre nombre d'enfants à charge, pour aider les familles à financer les dépenses de la rentrée.

Le montant de l'allocation varie en fonction de l'âge de l'enfant. Pour 2026 :

* 6-10 ans : 423,48 €

* 11-14 ans : 446,85 €

* 15-18 ans : 462,33 €

Les démarches à effectuer pour l'obtenir se font sur : <https://www.papernest.com/etat-des-lieux/actualites/allocation-rentree-scolaire/>

Aides exceptionnelles :

Pour permettre à toutes les familles de pouvoir fréquenter l'enseignement catholique, une commission est réunie par le Chef d'Etablissement, dans le courant du premier trimestre, afin d'octroyer aux familles une aide exceptionnelle.

Divers

> Organisation pédagogique

L'école se composera de 15 classes ordinaires et d'un dispositif ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) depuis la petite section de maternelle jusqu'au CM2 et de deux demi-postes d'enseignements spécialisés appelés « classes d'adaptation » ou de remédiation pédagogique à destination des élèves éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Notre organisation (niveaux des classes, doubles-niveaux, affectation des enseignants) est revue chaque année. Elle est conditionnée en grande partie par nos effectifs qui se situent aux alentours de 400 élèves.

> Tenue scolaire obligatoire

Tous les enfants de la maternelle portent une blouse au logo de l'école. Pour les élèves de l'école élémentaire la tenue scolaire sera obligatoire à la rentrée, vous pourrez choisir votre modèle bleu marine et le commander via le site de l'A.P.E.L : <https://apel.gs-cassaigne.fr/>

Pour simplification, les blouses sont commandées et réglées directement par les familles (site : hall de la blouse à BAYONNE 64 - halldelablouse@orange.fr). L'école les réceptionne et les remet aux enfants.

> Fournitures

Les fournitures sont achetées par l'établissement et refacturées aux familles (environ 30€), des fichiers peuvent être achetés et refacturés aux familles (CP, CE1, CE2 et CM1 pour environ 25€)

Il peut vous être demandé une participation pour les voyages / sorties scolaires.



> Horaires

Les cours ont lieu de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30. Des activités pédagogiques complémentaires (A.P.C.) sont proposées à certains élèves avec l'accord des parents ; elles ont lieu sur l'inter-cours du midi.

La garderie du matin (gratuite) est ouverte à partir de 7h30 et celle du soir (payante cf. fiche tarifs) à partir de 17 h par tranche d'1/2 h jusqu'à 18h30.

> Calendrier

Le calendrier des vacances est décidé en conseil de direction sur proposition de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique. Il tente d'harmoniser au mieux les exigences de l'école du collège et du Lycée. Pour ces raisons il n'est pas exactement « calqué » sur celui de l'Académie.

> Absences des élèves :

Les responsables légaux sont tenus de prévenir l'établissement de toute absence de leur enfant.

- ❖ Absences prévisibles : demande d'autorisation d'absence, par courrier adressé au Chef d'Etablissement, huit jours avant l'absence.
- ❖ Absences imprévisibles (maladie, empêchements divers...) : téléphoner au 05 58 46 75 10 - ligne 2, vie scolaire avant 9 h le matin même de l'absence, ou informer la **vie scolaire** et l'enseignant(e) via ECOLE DIRECTE.

> A.P.E.L. (Association des Parents d'Élèves) :

L'adhésion à l'A.P.E.L. vous sera facturée 25 € ou 9 € (si adhérent dans un autre établissement privé) dans la 1ère période, sauf mention contraire de votre part, par courrier.

> Animation pastorale

- ❖ Une équipe est constituée dans l'établissement autour du Père Denis CAZAUX, de l'animatrice Pastorale (Gaëtte KIHOULOU) et du chef d'établissement.
- ❖ Notre établissement prépare et célèbre les temps forts de la vie chrétienne : Toussaint, Avent, Noël, Epiphanie, Pâques, Ascension et dispense une heure de culture chrétienne hebdomadaire dans les classes du primaire.
- ❖ Préparation aux sacrements : vous pourrez inscrire votre enfant à la catéchèse en début d'année scolaire. L'organisation vous sera communiquée au moment de l'inscription.
- ❖ Notre projet pastoral se nourrit chaque année d'actions à caractère solidaire (soutien à des associations caritatives), comme le bol de riz, le don de jouets au secours catholique, la réalisation de cartes de Noël, etc.